RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00932
Numéro SIREN : 399 547 744
Nom ou dénomination : GROUPE CONSEIL UNION

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 132052

**GROUPE CONSEIL UNION**
Société anonyme au capital de 273.066,95 euros
Siège social : 17 bis rue Joseph de Maistre – 75018 Paris
399 547 744 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre,
A 18 heures,

Les administrateurs de la société Groupe Conseil Union (ci-après la "**Société**") se sont réunis en Conseil d'administration (ci-après dénommé le "**Conseil**"), au siège social de la Société, sur convocation du Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Marc Fleury.

**SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :**

- Monsieur Jean-Marc Fleury, Président du Conseil d'administration et Directeur Général,
- Monsieur Jean-Luc Gatinois, Administrateur et Directeur général délégué,
- Monsieur Romuald Garnier, Administrateur et Directeur général délégué,

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

La société 3 A Conseil, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Jean-Marc Fleury préside le Conseil en sa qualité de Président du Conseil d'administration (ci-après dénommé le "**Président**").

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour est le suivant :

- Prise d'acte de la démission d'un administrateur et d'un directeur général délégué et proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs

## 1. PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil rappelle que Monsieur Jean-Luc Gatinois a présenté sa démission de son mandat d'administrateur et de directeur général délégué le 1er septembre 2022 avec effet au 30 septembre 2022.

Le Conseil prend acte de ses démissions et décide, en conséquence, de proposer la nomination d'un nouvel administrateur. Aucun nouveau directeur général délégué ne sera nommé en remplacement.

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale ordinaire de la Société (l'"**Assemblée Générale**") de nommer en qualité d'administrateur du Conseil :

**Monsieur Stéphane Gagnaire**
né le 26 novembre 1966 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant 53 rue Molière – 91330 Yerres

Monsieur Stéphane Gagnaire exercerait ses fonctions d'administrateur conformément aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur Stéphane Gagnaire a déclaré d'ores et déjà qu'il accepterait ses fonctions et n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Monsieur Stéphane Gagnaire prendrait ses fonctions à compter du jour de sa nomination en Assemblée Générale et ce pour une durée qui viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Monsieur Stéphane Gagnaire ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société. Toutefois, il pourrait prétendre au remboursement des frais qu'il aura raisonnablement exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sur présentation des justificatifs.

## 2. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale de nommer en qualité d'administrateur du Conseil :

**Monsieur Régis Revel**
né le 2 décembre 1967 à Paris (75013)
de nationalité française
demeurant 17 bis rue Joseph de Maistre – 75018 Paris

Monsieur Régis Revel exercerait ses fonctions d'administrateur conformément aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur Régis Revel a déclaré d'ores et déjà qu'il accepterait ses fonctions et n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Monsieur Régis Revel prendrait ses fonctions à compter du jour de sa nomination en Assemblée Générale et ce pour une durée qui viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Monsieur Régis Revel ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société. Toutefois, il pourrait prétendre au remboursement des frais qu'il aura raisonnablement exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sur présentation des justificatifs.

## 3. RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport capital qu'il présentera à l'Assemblée Générale de la Société et le projet des résolutions qui lui seront soumises.

## 4. FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE

Le Conseil fixe la date de l'Assemblée Générale au 30 septembre 2022 et donne tous pouvoirs à son Président pour assurer la préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale de la Société statuera donc sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## 5. COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

## 6. POUVOIRS

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les administrateurs.

**Jean-Marc Fleury**
Président du conseil d'administration

**Jean-Luc Gatinois**
Administrateur

**Romuald Garnier**
Administrateur